

Réunion Linky Venelles exposé mémoire

Pour mémoire, avant leur exposé :

1) M. Philippe Monloubou, Président du directoire d'ERDF, devant l'Assemblée Nationale le 2 février 2016 expose "**Il n'y aura pas de client exclu du dispositif, sauf ceux qui ne voudront pas ouvrir leur porte parce que nous on n'a pas vocation, on n'est pas habilité à forcer la porte des clients pour ceux qui in fine ne voudraient pas nous ouvrir ou résistent**". <https://www.youtube.com/watch?v=VXtPsC4ZKH0>

M. Bernard LAURANS, directeur régional Enedis (ex eRDF) Bretagne au micro de France Bleu Armorique le 2 février 2016 : "**Celui qui refuse le compteur Linky, ce à quoi il s'expose c'est de ne pas avoir les services liés à Linky. (...) Si un client souhaite ne pas avoir de compteur Linky et nous oppose un refus eh bien on n'ira pas outre la volonté du client, on essayera de faire la pédagogie nécessaire et la force de conviction nécessaire mais à partir de là le client ne s'expose à rien, il n'y aura pas d'écart de traitement, pas de coûts facturés plus importants parce qu'on a Linky ou pas Linky, il n'y aura pas d'amande, pas de pénalité**". <https://www.youtube.com/watch?v=BpE6eIE4XmQ>

2) Extrait du document à l'attention des particuliers établi par le cabinet d'avocats Artemisia (51, Av. Raymond Poincaré 75116 PARIS) :

"La **directive européenne** n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité a prévu, dans son annexe I, que les États membres veillent à la mise en place de systèmes dits "intelligents" de mesure "qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité. " **Sous réserve d'une évaluation économique favorable de l'ensemble des coûts et des bénéfices pour le marché et pour le consommateur.**" <https://www.artemisia-lawyers.com/fran%C3%A7ais/publications-et-interventions/compteurs-linky>

Or, la Lettre du Médiateur National de l'Énergie de mai 2017 affiche "Linky : Les bénéfices pour les consommateurs se font attendre" http://www.energie-mediateur.fr/fileadmin/user_upload/Publications/Lettre-mediateurN27.pdf Je vous invite à lire la dernière page de cette lettre : "Linky vu par l'UFC Que Choisir", datant encore de l'époque où Que Choisir défendait le consommateur. A ce jour il apparaît que, pour des raisons inconnues, Que Choisir ne tient plus le même discours. Étonnant.

3) Malgré un transfert de compétences au SMED13 (Syndicat Mixte d'Énergie Départemental), dans un jugement du Tribunal d'Instance de La Rochelle, la justice se positionne dans le sens où les compteurs appartiennent effectivement aux collectivités, donc la municipalité doit donner son accord pour une intervention sur ses biens. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000023983208&idArticle=LEGIARTI000023986500>

Ce "jugement au fond" rendu par le Tribunal d'instance de La Rochelle le 20/6/2017 est consultable en pièce jointe : il stipule que le compteur appartient à la collectivité territoriale (p4 du document).

4) Philippe Monloubou, encore : "Notre métier évolue et **nous sommes désormais un opérateur Big Data qui va bientôt gérer 35 millions de capteurs** connectés (...). Les clients qui le veulent peuvent déjà mettre leurs données à disposition d'entreprises s'ils nous le

demandent" (interview au Journal du Net, 11/7/2017 - <http://www.journaldunet.com/economie/energie/1181724-philippe-monloubou-enedis-erdf-est-un-operateur-de-big-data/>)

Extrait de "Le compteur Linky : outil de la transition énergétique" 9/7/2015, p6 du document en lien http://www.enedis.fr/sites/default/files/DP_Signature-Convention_ERDF-ADEME.pdf

"Le programme Linky a pour ambition de créer un standard mondial de l'industrie du comptage évolué. Pour y parvenir, ERDF (ENEDIS) a bâti un système évolutif utilisant des technologies de pointe, capables de gérer de très importants flux de données. **Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur : Big Data, usages domotiques, objets connectés... L'installation des compteurs communicants bénéficiera à l'ensemble de la filière électrique. Le programme Linky est suivi de près par les acteurs majeurs du secteur de l'énergie : fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, startups...**"

Et très récemment, jeudi 14 septembre 2017 dans le supplément "Le Monde Festival", P. Monloubou s'exprime en avant première :

"Osons le rêve, (...) Nous naviguons déjà dans ce qui semblait irréel il y a peu de temps encore : **nous sommes par exemple aujourd'hui un opérateur de big data. Nous gérons plus de 300 millions de données par jour, et ce sera dix fois plus dans cinq ans.** C'est bien ce regard permanent sur le long terme qui nous autorise cette part de rêve. (...)"

"Osons nous aussi le rêve" que notre action auprès de la mairie porte ses fruits, et que notre présence et nos questions lors de la réunion pousse la municipalité à se positionner contre l'installation du compteur.

A défaut, demandons à la mairie de sursoir jusqu'en 2020.

A défaut et à minima, demandons à la mairie d'imposer à ENEDIS de respecter la liberté individuelle de chacun : pour changer un compteur, ENEDIS devrait alors disposer d'un accord écrit du particulier concerné.

Venez nombreux, c'est peut-être la dernière ligne droite ! (?!)